Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20231130-2023_086-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 2023/086

OBJET : **Attribution de subventions aux associations**		
Date de convocation : **23 Novembre 2023**		Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : **25**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **07 Décembre 2023**

L'an **2023, le 30 novembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 8
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme KAOUANE Louisa (pouvoir LEPINAY Marie-Christine) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir OISEAU Christelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. ANDRIEU René (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme FITA Claire a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20231130-2023_086-DE

Par délibération du 13 avril 2023, le conseil municipal a attribué les subventions au titre de l'exercice 2023,

En cette fin d'année 2023, il convient de régulariser certaines situations tel que défini dans le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	PROJET	MOTIFS
EVEIL ARTISTIQUE		1 100 €	Rectification 2022 « Erreur sur dossier déposé »
CEM	677 €		Complément fonctionnement 2023 Participation augmentation frais de transport
BULLES EN CASES		1 500 €	Rectification 2022 Festival BD
HAMIS	150 €		Création de l'association en cours d'année 2023
COS	4 000 €		Enveloppe COS Financement soirée fin d'année 250 familles Antérieurement sur ligne budgétaire mairie
ATHLETISME	2 700 €		Sortie de l'omnisport au 29 avril 2023 Subvention fonctionnement pour le reste de l'année 2023
TENNIS DE TABLE	400 €		Suite à séparation avec l'Omnisport 2021

Madame OISEAU Christelle ne participant pas au vote.

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le soutien aux associations ci-dessus listées sur l'exercice budgétaire 2023

- D'AUTORISER le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tout acte afférent.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Claire FITA**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »